

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

88 N° 2 1966

Constitution dogmatique sur la révélation
divine. Texte latin et traduction française

VATICAN II

p. 170 - 188

<https://www.nrt.be/es/articulos/constitution-dogmatique-sur-la-revelation-divine-texte-latin-et-traduction-francaise-1994>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

PAULUS EPISCOPUS
SERVUS SERVORUM DEI,

UNA CUM SACROSANCTI CONCILII PATRIBUS,
AD PERPETUAM REI MEMORIAM

CONSTITUTIO DOGMATICA
DE DIVINA REVELATIONE

PROOEMIUM

1. DEI VERBUM religiose audiens et fidenter proclamans, Sacrosancta Synodus verbis S. Ioannis obsequitur dicentis : « Annuntiamus vobis aeternam, quae erat apud Patrem et apparuit nobis : quod vidimus et audivimus annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio eius Iesu Christo » (1 Jn 1, 2-3). Propterea, Conciliorum Tridentini et Vaticani I inhaerens vestigiis, genuinam de divina revelatione ac de eius transmissione doctrinam proponere intendit, ut salutis praeconio mundus universus audiendo credat, credendo speret, sperando amet¹.

Caput I

DE IPSA REVELATIONE

2. Placuit Deo in sua bonitate et sapientia seipsum revelare et notum facere sacramentum voluntatis suae (cfr Ep 1, 9), quo homines per Christum, Verbum carnem factum, in Spiritu Sancto accessum habent ad Patrem et divinae naturae consortes efficiuntur (cfr Ep 2, 18 ; 2 P 1, 4). Hac itaque revelatione Deus invisibilis (cfr Col 1, 15 ; 1 Tm 1, 17) ex abundantia caritatis suae homines tamquam amicos alloquitur (cfr Ex 33, 11 ; Jn 15, 14-15) et cum eis conversatur (cfr Ba 3, 38), ut eos ad societatem secum invitet in eamque suscipiat. Haec revelationis oeconomia fit gestis verbisque intrinsece inter se connexis, ita ut opera, in historia salutis a Deo patrata, doctrinam et res verbis significatas manifestent ac corroborent, verba autem opera proclamant et mysterium in eis contentum elucident. Intima autem per hanc revelationem tam de Deo quam de hominis salute veritas nobis in Christo illucescit, qui mediator simul et plenitudo totius revelationis exsistit².

3. Deus, per Verbum omnia creans (cfr Jn 1, 3) et conservans, in rebus creatis perenne sui testimonium hominibus praebet (cfr Rm 1, 19-20), et viam salutis supernae aperire intendens, insuper protoparentibus inde ab initio semet-

N.B. — Le texte latin de cette *Constitution* a été publié dans *L'Oss. Rom.* du 19 nov. 1965, p. 4-5. La traduction française parue dans *La Doc. Cath.* du 2 janv. 1966 nous a grandement servi pour établir celle que nous publions ici. Rappelons que cette *Constitution* a été définitivement votée le 18 nov. 1965 par 2344 *placet* contre 6 *non placet* (cfr *L'Oss. Rom.*, 19 nov. 1965, p. 1).

1. Cfr S. AUGUSTINUS, *De catechizandis rudibus*, c. IV, 8 ; *P.L.* 40, 316.

2. Cfr Mt 11, 27 ; Jn 1, 14 et 17 ; 14, 6 ; 17, 1-3 ; 2 Co 3, 16 et 4, 6 ; Ep 1, 3-14.

PAUL EVEQUE
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU,
AVEC LES PERES DU SAINT CONCILE,
POUR LA PERPETUELLE MEMOIRE DE LA CHOSE

CONSTITUTION DOGMATIQUE
SUR LA REVELATION DIVINE

PREAMBULE

1. Ecoutant avec respect la Parole de Dieu et la proclamant avec assurance, le Concile fait sienne cette parole de saint Jean : « Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ » (1 Jn 1, 2-3). C'est pourquoi, suivant la trace du concile de Trente et du premier concile du Vatican, il entend proposer la doctrine véritable sur la Révélation divine et sur sa transmission, afin qu'en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, et qu'en espérant il aime¹.

Chapitre I

LA REVELATION ELLE-MEME

2. [*Nature de la Révélation*]. Il a plu à Dieu dans sa sagesse et sa bonté de se révéler Lui-même et de faire connaître le mystérieux dessein qui est l'objet de sa volonté (cfr Ep 1, 9) et en vertu duquel les hommes, par le Christ, le Verbe fait chair, accèdent, dans l'Esprit Saint, auprès du Père et sont rendus participants de la nature divine (cfr Ep 2, 18 ; 2 P 1, 4). Dans cette révélation le Dieu invisible (cfr Col 1, 15 ; 1 Tm 1, 17), débordant d'amour, s'adresse aux hommes comme à des amis (cfr Ex 33, 11 ; Jn 15, 14-15), et il s'entretient avec eux (cfr Bar 3, 38) pour les inviter à entrer en communion avec lui et les introduire dans cette intimité. Suivant le plan ainsi adopté Dieu réalise la révélation et en actes et en paroles, celles-ci étant en relation intrinsèque et réciproque avec ceux-là, de sorte que les œuvres accomplies par le Seigneur dans l'histoire du salut illustrent et corroborent l'enseignement oral et les réalités par lui signifiées, tandis que les paroles, à leur tour, publient et célèbrent les œuvres divines et éclairent le mystère renfermé en elles. Mais la vérité la plus profonde que cette révélation nous dit de Dieu et du salut de l'homme resplendit dans le Christ, qui est à la fois le médiateur et la plénitude de toute la révélation².

3. [*Préparation de la révélation évangélique*]. Dieu, qui par son Verbe crée et conserve toutes choses (cfr Jn 1, 3), donne de lui-même aux hommes un témoignage incessant dans les créatures (cfr Rm 1, 19-20) ; et de plus, parce

ipsum manifestavit. Post eorum autem lapsum eos, redemptione promissa, in spem salutis erexit (cfr Gn 3, 15), et sine intermissione generis humani curam egit, ut omnibus qui secundum patientiam boni operis salutem quaerunt, vitam aeternam daret (cfr Rm 2, 6-7). Suo autem tempore Abraham vocavit, ut faceret eum in gentem magnam (cfr Gn 12, 2), quam post Patriarchas per Moysen et Prophetas erudit ad se solum Deum vivum et verum, providum Patrem et iudicem iustum agnoscendum, et ad promissum Salvatorem expectandum, atque ita per saecula viam Evangelio praeparavit.

4. Postquam vero multifariam multisque modis Deus locutus est in Prophetis, « novissime diebus istis locutus est nobis in Filio » (He 1, 1-2). Misit enim Filium suum, aeternum scilicet Verbum, qui omnes homines illuminat, ut inter homines habitaret iisque intima Dei enarraret (cfr Jn 1, 1-18). Iesus Christus ergo, Verbum caro factum, « homo ad homines » missus³, « Verba Dei loquitur » (Jn 3, 34), et opus salutare consummat quod dedit ei Pater faciendum (cfr Jn 5, 36 ; 17, 4). Quapropter Ipse, quem qui videt, videt et Patrem (cfr Jn 14, 9), tota sui ipsius praesentia ac manifestatione, verbis et operibus, signis et miraculis, praesertim autem morte sua et gloriosa ex mortuis resurrectione, misso tandem Spiritu veritatis, revelationem complendo perficit ac testimonio divino confirmat, Deum nempe nobiscum esse ad nos ex peccati mortisque tenebris liberandos et in aeternam vitam resuscitandos.

Oeconomia ergo christiana, utpote foedus novum et definitivum, numquam praeteribit, et nulla iam nova revelatio publica expectanda est ante gloriosam manifestationem Domini nostri Iesu Christi (cfr 1 Tm 6, 14 et Tt 2, 13).

5. Deo revelanti praestanda est « oboeditio fidei » (Rm 16, 26 ; cfr Rm 1, 5 ; 2 Co 10, 5-6), qua homo se totum libere Deo committit « plenum revelanti Deo intellectus et voluntatis obsequium » praestando⁴ et voluntarie revelationi ab Eo datae assentiendo. Quae fides ut praebeatur, opus est praeveniente et adiuvante gratia Dei et internis Spiritus Sancti auxiliis, qui cor moveat et in Deum convertat, mentis oculos aperiatur, et det « omnibus suavitatem in consentiendo et credendo veritati »⁵. Quo vero profundior usque evadat revelationis intelligentia, idem Spiritus Sanctus fidem iugiter per dona sua perficit.

6. Divina revelatione Deus seipsum atque aeterna voluntatis suae decreta circa hominum salutem manifestare ac communicare voluit, « ad participanda scilicet bona divina, quae humanae mentis intelligentiam omnino superant »⁶.

Confitetur Sacra Synodus, « Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanae rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse » (cfr Rm 1, 20) ; eius vero revelationitribuendum esse docet, « ut ea, quae in rebus divinis humanae rationi per se impervia non sunt, in praesenti quoque generis humani conditione ab omnibus expedite, firma certitudine et nullo admixto errore cognosci possint »⁷.

3. *Epist. ad Diognetum*, c. VII, 4 ; FUNK, *Patres Apostolici*, I, p. 403.

4. Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide cath.*, cap. 3 de fide : Denz. 1789 (3008).

5. Conc. Araus. II, can. 7 : Denz. 180 (377) ; Conc. Vat. I, *l.c.* : Denz. 1791 (3010).

6. Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide cath.*, cap. 2 de revelatione : Denz. 1786 (3005).

7. *Ibid.* : Denz. 1785 et 1786 (3004 et 3005).

qu'il voulait ouvrir la voie d'un salut surnaturel, il se manifesta lui-même, dès l'origine, à nos premiers parents. Après leur chute, par la promesse d'un rachat, il les releva dans l'espérance du salut (Gn 3, 15) ; il prit un soin constant du genre humain, pour donner la vie éternelle à tous ceux qui, par la constance dans le bien, recherchaient le salut (cfr Rm 2, 6-7). A son heure il appela Abraham pour faire de lui un grand peuple (cfr Gn 12, 2) ; après les Patriarches, il forma par l'intermédiaire de Moïse et des prophètes les membres de ce peuple, pour qu'ils le reconnaissent comme le seul Dieu vivant et véritable, le Père provident et le juste juge et qu'ils attendent le Sauveur promis. C'est ainsi qu'au long des siècles il préparait la voie à l'Évangile.

4. [*Le Christ plénitude personnelle de la Révélation*]. Après avoir à bien des reprises et de bien des manières parlé par les prophètes, Dieu, « en ces jours qui sont les derniers, nous a parlé par le Fils » (Hb 1, 1-2). En effet il a envoyé son Fils, le Verbe éternel, qui éclaire tous les hommes, pour qu'il demeurât parmi eux et leur fit connaître les secrets de Dieu (cfr Jn 1, 1-18). Jésus-Christ, le Verbe fait chair, « homme envoyé aux hommes »¹, « prononce » donc « les paroles de Dieu » (Jn 3, 34) et achève l'œuvre de salut que le Père lui a donnée à faire (cfr Jn 5, 36 ; 17, 4). C'est donc Lui — Le voir, c'est voir le Père (cfr Jn 14, 9) — qui, par toute sa présence et par la manifestation qu'il fait de lui-même, par ses paroles et ses œuvres, par ses signes et ses miracles, et plus particulièrement par sa mort et sa glorieuse résurrection d'entre les morts, par l'envoi enfin de l'Esprit de vérité, donne à la révélation son plein achèvement et la confirmation d'un témoignage divin attestant que Dieu lui-même est avec nous pour nous arracher aux ténèbres du péché et de la mort et nous ressusciter pour la vie éternelle.

Aussi l'économie chrétienne, étant l'alliance nouvelle et définitive, ne deviendra-t-elle jamais caduque et n'y a-t-il plus à attendre aucune nouvelle révélation publique avant la manifestation glorieuse de Notre Seigneur Jésus-Christ (cfr 1 Tm 6, 14 et Tt 2, 13).

5. [*Accueil de la Révélation par la foi*]. A Dieu qui révèle est due « l'obéissance de la foi » (Rm 16, 26 ; cfr Rm 1, 5 ; 2 Co 10, 5-6), par laquelle l'homme s'en remet totalement et librement à Dieu, « lui faisant, comme à l'auteur de la révélation, l'hommage plénier de son intelligence et de sa volonté »⁴ et en adhérant à cette révélation par un assentiment volontaire. Pour exister, cette foi requiert la grâce prévenante et aidante de Dieu, ainsi que les secours intérieurs du Saint-Esprit, mouvant le cœur et le tournant vers Dieu, ouvrant les yeux de l'esprit et faisant goûter « à tous la douceur de consentir et de croire à la vérité »⁵. Pour faire pénétrer toujours plus profondément dans l'intelligence de la révélation, le même Esprit Saint ne cesse, par le moyen de ses dons, de rendre la foi plus parfaite.

6. [*Révélation divine et connaissance naturelle de Dieu*]. Par la révélation divine, Dieu a voulu se manifester et se communiquer lui-même ainsi que les décrets éternels de sa volonté qui concernent le salut des hommes et tendent « à faire participer les hommes aux biens divins qui dépassent absolument ce que peut comprendre l'esprit humain »⁶.

Le Saint Concile reconnaît que « Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine à partir des choses créées » (cfr Rm 1, 20) ; mais il enseigne aussi qu'on doit attribuer à la révélation « le fait que tous les hommes peuvent, dans la condition présente du genre humain, connaître facilement, avec une ferme certitude et sans aucun mélange d'erreur, ce qui dans les choses divines n'est pas de soi inaccessible à la raison »⁷.

Caput II

DE DIVINAE REVELATIONIS TRANSMISSIONE

7. Quae Deus ad salutem cunctarum gentium revelaverat, eadem benignissime disposuit ut in aevum integra permanerent omnibusque generationibus transmittentur. Ideo Christus Dominus, in quo summi Dei tota revelatio consummatur (cfr 2 Co 1, 30 ; 3, 16 - 4, 6), mandatum dedit Apostolis ut Evangelium, quod promissum ante per Prophetas Ipse adimplevit et proprio ore promulgavit, tamquam fontem omnis et salutaris veritatis et morum disciplinae omnibus praedicarent¹, eis dona divina communicantes. Quod quidem fideliter factum est, tum ab Apostolis, qui in praedicatione orali, exemplis et institutionibus ea tradiderunt quae sive ex ore, conversatione et operibus Christi acceperant, sive a Spiritu Sancto suggerente didicerant, tum ab illis Apostolis virisque apostolicis, qui, sub inspiratione eiusdem Spiritus Sancti, nuntium salutis scriptis mandaverunt².

Ut autem Evangelium integrum et vivum iugiter in Ecclesia servaretur, Apostoli successores reliquerunt Episcopos, ipsis « suum ipsorum locum magisterii tradentes »³. Haec igitur Sacra Traditio et Sacra utriusque Testamenti Scriptura veluti speculum sunt in quo Ecclesia in terris peregrinans contemplatur Deum, a quo omnia accipit, usquedum ad Eum videndum facie ad faciem sicuti est perducatur (cfr 1 Jn 3, 2).

8. Itaque praedicatio apostolica, quae in inspiratis libris speciali modo exprimitur, continua successione usque ad consummationem temporum conservari debebat. Unde Apostoli, tradentes quod et ipsi acceperunt, fideles monent ut teneant traditiones quas sive per sermonem sive per epistolam didicerint (cfr 2 Th 2, 15), utque pro semel sibi tradita fide decerent (cfr Jude 3)⁴. Quod vero ab Apostolis traditum est, ea omnia complectitur quae ad Populi Dei vitam sancte ducendam fidemque augendam conferunt, sicque Ecclesia, in sua doctrina, vita et cultu, perpetuat cunctisque generationibus transmittit omne quod ipsa est, omne quod credit.

Haec quae est ab Apostolis Traditio sub assistentia Spiritus Sancti in Ecclesia proficit⁵ : crescit enim tam rerum quam verborum traditorum perceptio, tum ex contemplatione et studio credentium, qui ea conferunt in corde suo (cfr Lc 2, 19 et 51), tum ex intima spiritualium rerum quam experiuntur intelligentia, tum ex praekonio eorum qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum acceperunt. Ecclesia scilicet, volventibus saeculis, ad plenitudinem divinae veritatis iugiter tendit, donec in ipsa consummentur verba Dei.

Sanctorum Patrum dicta huius Traditionis vivificam testificantur praesentiam, cuius divitiae in praxim vitamque credentis et orantis Ecclesiae transfunduntur. Per eandem Traditionem integer Sacrorum Librorum canon Ecclesiae innotescit, ipsaeque Sacrae Litterae in ea penitus intelliguntur et indesinenter actuosae redduntur ; sicque Deus, qui olim locutus est, sine intermissione cum dilecti Filii

1. Cfr Mt 28, 19-20 et Mc 16, 15. Conc. Trid., Sess. IV, decr. *De canonicis Scripturis* : Denz. 783 (1501).

2. Cfr Conc. Trid., *l.c.* ; Conc. Vat. I, Sess. III, *Const. dogm. de fide catholica*, cap. 2 de revelatione : Denz. 1787 (3006).

3. S. IRENAEUS, *Adv. Haer.* III, 3, 1 : P.G. 7, 848 ; HARVEY, 2. p. 9.

4. Cfr Conc. Nicaenum II : Denz. 303 (602). Conc. Constant. IV, Sess. X, can. 1 : Denz. 336 (650-652).

5. Cfr Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide catholica*, cap. 4 de fide et ratione : Denz. 1800 (3020).

Chapitre II

LA TRANSMISSION DE LA REVELATION DIVINE

7. [*Les Apôtres et leurs successeurs, hérauts de l'Évangile*]. Dans son extrême bienveillance, Dieu a fait en sorte que la révélation effectuée pour le salut de tous les peuples, se maintienne toujours dans son intégrité et soit transmise à toutes les générations. C'est pourquoi, le Christ Seigneur, en qui toute la révélation du Dieu très-haut trouve son accomplissement (cfr 2 Co 1, 20 ; 3, 16 ; 4, 6) donna à ses Apôtres l'ordre de prêcher à tous les hommes l'Évangile comme étant la source de toute vérité salutaire et de toute règle morale, — cet Évangile dont Lui-même avait pleinement réalisé la promesse faite auparavant par les prophètes et dont il avait, en personne, proclamé l'annonce — et de rendre ainsi les hommes participants des bienfaits divins¹. Ce mandat fut fidèlement accompli, et par les Apôtres lorsque ceux-ci, par leur enseignement oral, par l'exemple de leur vie et par les institutions qu'ils créèrent, transmirent soit ce qu'ils avaient appris de la bouche du Christ, en vivant avec lui et en le voyant agir, soit ce qu'ils tenaient des suggestions du Saint-Esprit, et encore par ces mêmes Apôtres et les hommes de leur entourage, lorsque, sous l'inspiration du Saint-Esprit, ils consignèrent par écrit le message de salut².

Mais pour que l'Évangile fût toujours gardé intact et vivant dans l'Eglise, les Apôtres laissèrent comme successeurs les évêques, auxquels ils « remirent leur propre fonction d'enseignement »³. Cette Sainte Tradition et la Sainte Ecriture de l'un et l'autre Testament sont donc comme un miroir où l'Eglise au cours de son cheminement terrestre contemple Dieu, dont elle reçoit tout, jusqu'à ce qu'elle soit amenée à Le voir face à face tel qu'Il est (cfr Jn 3, 2).

8. [*La Sainte Tradition*]. C'est pourquoi la prédication apostolique, qui se trouve exprimée spécialement dans les livres inspirés, devait être conservée par une succession ininterrompue jusqu'à la consommation des temps. Aussi les Apôtres, transmettant ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, avertissent-ils les fidèles d'avoir à garder les traditions qu'ils ont apprises soit de vive voix soit par écrit (cfr 2 Th 2, 15) et à lutter pour la foi qui leur a été transmise une fois pour toutes (cfr Jude 3)⁴. Or cette tradition reçue des Apôtres comprend tout ce qui contribue à la sainteté de vie du peuple de Dieu et à l'augmentation de sa foi ; ainsi l'Eglise, dans son enseignement, dans sa vie et dans son culte, perpétue et transmet à chaque génération tout ce qu'elle est elle-même et tout ce qu'elle croit.

Cette Tradition d'origine apostolique continue, sous l'assistance du Saint-Esprit, de progresser dans l'Eglise⁵ : en effet la connaissance des choses et des paroles portées par la Tradition s'accroît et par la contemplation et l'étude auxquelles se livrent les croyants, et par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, et par la prédication dont s'acquittent ceux qui avec la succession épiscopale ont reçu le sûr charisme de la vérité. Ainsi l'Eglise, tout au long des siècles, tend constamment vers la plénitude de la divine vérité, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu.

L'enseignement des Saints Pères atteste la présence vivifiante de cette Tradition, dont les richesses passent dans la pratique et dans la vie de l'Eglise qui croît et qui prie. C'est cette même Tradition qui fait connaître à l'Eglise la liste intégrale des Livres Saints (Canon de la Bible), c'est elle aussi qui, dans l'Eglise, fait comprendre plus profondément cette Ecriture Sainte et la rend

sui Sponsa colloquitur, et Spiritus Sanctus, per quem viva vox Evangelii in Ecclesia, et per ipsam in mundo resonat, credentes in omnem veritatem inducit, verbumque Christi in eis abundanter inhabitare facit (cfr Col 3, 16).

9. Sacra Traditio ergo et Sacra Scriptura arcte inter se connectuntur atque communicant. Nam ambae, ex eadem divina scaturigine promanantes, in unum quodammodo coalescunt et in eundem finem tendunt. Etenim Sacra Scriptura est locatio Dei quatenus divino afflante Spiritu scripto consignatur; Sacra autem Traditio verbum Dei, a Christo Domino et a Spiritu Sancto Apostolis concreditum, successoribus eorum integre transmittit, ut illud, prae lucente Spiritu veritatis, praeconio suo fideliter servent, exponant atque diffundant; quo fit ut Ecclesia certitudinem suam de omnibus revelatis non per solam Sacram Scripturam hauriat. Quapropter utraque pari pietatis affectu ac reverentia suscipienda et veneranda est⁶.

10. Sacra Traditio et Sacra Scriptura unum verbi Dei sacrum depositum constituunt Ecclesiae commissum, cui inhaerens tota plebs sancta Pastoribus suis adunata in doctrina Apostolorum et communione, fractione panis et orationibus iugiter perseverat (cfr Ac 8, 42 gr.), ita ut in tradita fide tenenda, exercenda profitendaque singularis fiat Antistitum et fidelium conspiratio⁷.

Munus autem authentice interpretandi verbum Dei scriptum vel traditum⁸ soli vivo Ecclesiae Magisterio concreditum est⁹, cuius auctoritas in nomine Iesu Christi exercetur. Quod quidem Magisterium non supra verbum Dei est, sed eidem ministrat, docens nonnisi quod traditum est, quatenus illud, ex divino mandato et Spiritu Sancto assistente, pie audit, sancte custodit et fideliter exponit, ac ea omnia ex hoc uno fidei deposito haurit quae tamquam divinitus revelata credenda proponit.

Pater igitur Sacram Traditionem, Sacram Scripturam et Ecclesiae Magisterium, iuxta sapientissimum Dei consilium, ita inter se connecti et consociari, ut unum sine aliis non consistat, omniaque simul, singula suo modo sub actione unius Spiritus Sancti, ad animarum salutem efficaciter conferant.

Caput III

DE SACRAE SCRIPTURAE DIVINA INSPIRATIONE ET DE EIUS INTERPRETATIONE

11. Divinitus revelata, quae in Sacra Scriptura litteris continentur et prosunt, Spiritu Sancto afflante consignata sunt. Libros enim integros tam Veteris quam Novi Testamenti, cum omnibus eorum partibus, sancta Mater Ecclesia ex apostolica fide pro sacris et canonicis habet, propterea quod, Spiritu Sancto inspirante conscripti (cfr Jn 20, 31; 2 Tm 3, 16; 2 P 1, 19-21; 3, 15-16), Deum

6. Cfr Conc. Trid., Sess. IV, l.c. : Denz. 783 (1501).

7. Cfr Prus XII, Const. Apost. *Munificentissimus Deus*, 1 nov. 1950 : A.A.S. 42, 1950, 756, collatis verbis S. Cypriani, *Epist.* 66, 8 : Hartel, III, B, p. 733 : « Ecclesia plebs Sacerdoti adunata et Pastori suo grex adhaerens ».

8. Cfr Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide catholica*, cap. 3 de fide : Denz. 1792 (3011).

9. Cfr Prus XII, Litt. *Encycl. Humani Generis*, 12 aug. 1950 : A.A.S. 42, 1950, 568-569 : Denz. 2314 (3886).

continuellement opérante. Ainsi Dieu, qui a parlé dans le passé, continue de parler à l'Epouse de son Fils bien-aimé, et l'Esprit Saint, par qui la voix vivante de l'Evangile retentit dans l'Eglise et, à travers l'Eglise, dans le monde, introduit les croyants dans la vérité tout entière et fait que la parole du Christ réside en eux avec toute sa richesse (cfr Col 3, 16).

9. [*Le rapport réciproque entre la Tradition et l'Ecriture*]. Il existe donc des liens et des rapports étroits entre la Tradition et l'Ecriture. Toutes les deux, en effet, jaillissent d'une source divine identique, ne font qu'un, pour ainsi dire, et tendent à une même fin. La Sainte Ecriture est la Parole de Dieu, en tant que, sous l'inspiration de l'Esprit divin, elle est consignée par écrit ; quant à la Sainte Tradition, elle porte la Parole de Dieu confiée par le Christ Seigneur et par l'Esprit Saint aux Apôtres, et la transmet intégralement aux successeurs des Apôtres, pour qu'à la lumière de l'Esprit de vérité, ils prêchent cette Parole, et, en la prêchant, ils la sauvegardent, l'exposent et la répandent avec fidélité. Par conséquent ce n'est pas de la seule Ecriture que l'Eglise tire sa certitude sur tous les points de la Révélation. C'est pourquoi il faut recevoir et vénérer avec le même sentiment de piété et avec un égal respect l'Ecriture et la Tradition⁶.

10. [*Tradition, Ecriture, Peuple de Dieu et Magistère*]. La sainte Tradition et la sainte Ecriture constituent un unique dépôt sacré de la parole de Dieu, confié à l'Eglise ; c'est en s'attachant à ce dépôt que l'ensemble du peuple consacré, rassemblé autour de ses pasteurs, reste assidûment fidèle à l'enseignement des Apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières (cfr Ac 2, 42 gr.), si bien que, dans le maintien, la pratique et la confession de la foi transmise, s'établit, entre Pasteurs et fidèles, une singulière unité d'esprit.

La charge d'interpréter de façon authentique la Parole de Dieu, écrite ou transmise par la Tradition⁸, a été confiée au seul Magistère vivant de l'Eglise⁹ dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ. Ce Magistère n'est pas au-dessus de la Parole de Dieu mais il la sert, n'enseignant que ce qui a été transmis, puisque par mandat de Dieu, avec l'Assistance de l'Esprit Saint, il écoute cette Parole avec amour, la conserve religieusement et l'expose avec fidélité, et tout ce qu'il propose à croire comme étant révélé par Dieu, il le puise à cet unique dépôt de la foi.

Il est donc clair que la sainte Tradition, la sainte Ecriture et le Magistère de l'Eglise, par une très sage disposition de Dieu, sont tellement liés et solidaires entre eux qu'aucune de ces réalités ne peut subsister sans les autres, et que toutes ensemble, chacune à sa façon, sous l'action du seul Esprit Saint, contribuent efficacement au salut des âmes.

Chapitre III

L'INSPIRATION DE LA SAINTE ECRITURE ET SON INTERPRETATION

11. [*Inspiration et vérité de la Sainte Ecriture*]. La vérité divinement révélée, que contiennent et présentent les livres de la sainte Ecriture, y a été consignée sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Notre sainte Mère l'Eglise, de par sa foi apostolique, tient pour sacrés et canoniques les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament dans leur intégrité, avec toutes leurs parties, parce que,

habent auctorem, atque ut tales ipsi Ecclesiae traditi sunt¹. In sacris vero libris conficiendis Deus homines elegit, quos facultatibus ac viribus suis utentes adhibuit², ut Ipso in illis et per illos agente³, ea omnia eaque sola, quae Ipse vellet, ut veri auctores scripto traderent⁴.

Cum ergo omne id, quod auctores inspirati seu hagiographi asserunt, retineri debeat assertum a Spiritu Sancto, inde Scripturae libri veritatem, quam Deus nostrae salutis causa Litteris Sacris consignari voluit, firmiter, fideliter et sine errore docere profitendi sunt⁵. Itaque « omnis Scriptura divinitus inspirata et utilis ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in iustitia : ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus » (2 Tm 3, 16-17, gr.).

12. Cum autem Deus in Sacra Scriptura per homines more hominum locutus sit⁶, interpret Sacrae Scripturae, ut perspiciat, quid Ipse nobiscum communicare voluerit, attente investigare debet, quid hagiographi reapse significare intenderint et eorum verbis manifestare Deo placuerit.

Ad hagiographorum intentionem eruendam inter alia etiam « genera litteraria » respicienda sunt. Aliter enim atque aliter veritas in textibus vario modo historicis, vel prophetis, vel poeticis, vel in aliis dicendi generibus proponitur et exprimitur. Oportet porro ut interpret sensum inquirat, quem in determinatis adiunctis hagiographus, pro sui temporis et suae culturae condicione, ope generum litterariorum illo tempore adhibitorum exprimere intenderit et expresserit⁷. Ad recte enim intelligendum id quod sacer auctor scripto asserere voluerit, rite attendendum est tum ad sutos illos nativos sentiendi, dicendi, narrandive modos, qui temporibus hagiographi vigeant, tum ad illos qui hoc aevo in mutuo hominum commercio adhiberi solebant⁸.

Sed, cum Sacra Scriptura eodem Spiritu quo scripta est etiam legenda et interpretanda sit⁹, ad recte sacrorum textuum sensum eruendum, non minus diligenter respiciendum est ad contentum et unitatem totius Scripturae, ratione habita vivae totius Ecclesiae Traditionis et analogiae fidei. Exegetarum autem est secundum has regulas adlaborare ad Sacrae Scripturae sensum penitus intelligendum et exponendum, ut quasi praeparato studio, iudicium Ecclesiae maturetur. Cuncta enim haec, de ratione interpretandi Scripturam, Ecclesiae iudicio ultime subsunt, quae verbi Dei servandi et interpretandi divino fungitur mandato et ministerio¹⁰.

13. In Sacra Scriptura ergo manifestatur, salva semper Dei veritate et sanctitate, aeternae Sapientiae admirabilis « condescensio », « ut discamus ineffabilem Dei benignitatem, et quanta sermonis attemperazione usus sit, nostrae naturae

1. Cfr Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide catholica*, cap. 2 de revelatione : Denz. 1787 (3006). *Comm. Biblica*, Decr. 18 iunii 1915 : Denz. 2180 (3629) ; E.B. 420 ; S.S.C.S. Officii, *Epist.* 22 dec. 1923 : E.B. 499.

2. Cfr Pius XII, *Litt. Encycl. Divino afflante Spiritu*, 30 sept. 1943 : A.A.S. 35, 1943, p. 314, *Enchir. Bibl.* (E.B.) 556.

3. *In et per hominem* : cfr He 1, 1 et 4, 7 (in) : 2 S 23, 2 ; Mt 1, 22 et passim (per) ; Conc. Vat. I : *Schema de doctr. cath.*, nota 9 : Coll. Lac. VII, 522.

4. Leo XIII, *Epist. Encycl. Providentissimus Deus*, 18 nov. 1893 : Denz. 1952 (3293) ; E.B. 125.

5. Cfr S. AUGUSTINUS, *Gen. ad litt.* 2, 9, 20 ; P.L. 34, 270-271 ; *Epist.* 82, 3 : P.L. 33, 277 : CSEL 34, 2, p. 354. — S. THOMAS, *De Ver.* q. 12, a. 2, c. — Conc. Tridentinum, Sess. IV, *de canonicis Scripturis* : Denz. 783 (1501) — LEO XIII, *Enc. Providentissimus* : EB 121, 124, 126-127. — Pius XII, *Enc. Divino afflante* : E.B. 539.

6. S. AUGUSTINUS, *De Civ. Dei*, XVII, 6, 2 : P.L. 41, 537 ; CSEL XL, 2, 228.

7. S. AUGUSTINUS, *De Doctr. Christ.*, III, 18, 26 : P.L. 34, 75-76.

rédigés sous l'inspiration de l'Esprit Saint (cfr *Jn* 20, 31 ; 2 *Tm* 3-16 ; 2 *P* 1, 19-21 ; 3, 15-16), ils ont Dieu pour auteur et qu'ils ont été transmis comme tels à l'Eglise elle-même⁸. Pour la composition de ces livres sacrés, Dieu a choisi des hommes et les a employés dans le plein usage de leurs facultés et de leurs moyens⁹, pour que, Lui-même agissant en eux et par eux⁹, ils missent par écrit, en vrais auteurs, tout ce qui était conforme à sa volonté, et cela seulement⁴.

Dès lors, puisque toutes les assertions des auteurs inspirés ou hagiographes doivent être tenues pour assertions de l'Esprit Saint, il faut déclarer que les livres de l'Ecriture enseignent fermement, fidèlement et sans erreur la vérité que Dieu pour notre salut a voulu voir consignée dans les *Lettres Sacrées*⁵. C'est pourquoi « toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, réfuter, redresser, former à la justice, afin que l'homme de Dieu se trouve accompli, équipé, pour toute œuvre bonne » (2 *Tm* 3, 16-17, gr.).

12. [*Comment interpréter l'Ecriture*]. Cependant, puisque Dieu, dans la sainte Ecriture, a parlé par des hommes à la manière des hommes⁶, il faut que l'interprète de la sainte Ecriture, pour voir clairement ce que Dieu Lui-même a voulu nous communiquer, cherche avec attention ce que les hagiographes ont vraiment voulu dire et ce qu'il a plu à Dieu de faire passer par leurs paroles.

Pour découvrir l'intention des hagiographes, on doit, entre autres choses, considérer aussi les « genres littéraires ». Car c'est de façon bien différente que la vérité se propose et s'exprime en des textes diversement historiques, en des textes ou prophétiques ou poétiques ou encore en d'autres genres d'expression. Il faut en conséquence que l'interprète cherche le sens que l'hagiographe, en des circonstances déterminées et dans les conditions de son temps et l'état de sa culture, employant les genres littéraires alors en usage, entendait exprimer et a, de fait, exprimé⁷. En effet, pour comprendre avec justesse ce que l'auteur sacré a voulu affirmer par écrit, on doit tenir un compte exact des manières de sentir, de parler ou de raconter qui étaient courantes dans le milieu à l'époque de l'écrivain et des modes d'expression alors en usage dans les rapports humains⁸.

Cependant, puisque la sainte Ecriture doit être lue et interprétée à la lumière du même Esprit qui la fit rédiger⁹, il ne faut pas, pour découvrir exactement le sens des textes sacrés, porter une moindre attention au contenu et à l'unité de toute l'Ecriture, en égard à la Tradition vivante de toute l'Eglise et à l'analogie de la foi. Il appartient aux exégètes de s'efforcer, suivant ces règles, de pénétrer et d'exposer plus profondément le sens de la sainte Ecriture, afin que, par leurs études en quelque sorte préparatoires, mûrisse le jugement de l'Eglise. Car tout ce qui concerne la manière d'interpréter l'Ecriture est finalement soumis au jugement de l'Eglise, qui exerce le ministère et le mandat divinement reçus de garder la Parole de Dieu et l'interpréter¹⁰.

13. [*La condescendance de Dieu*]. Dans la sainte Ecriture, la vérité et la sainteté de Dieu restant toujours sauves, se manifeste donc la « condescendance » merveilleuse de la Sagesse éternelle « pour que nous apprenions l'ineffable bienveillance de Dieu et à quel point aussi, dans ses soins prévenants pour notre

8. Pius XII, *l.c.* : Denz. 2294 (3829-3830) ; EB 557-562.

9. Cfr BENEDICTUS XV, Enc. *Spiritus Paraclitis*, 15 sept. 1920 : EB 469. — S. HIERONYMUS, *In Gal.* 5, 19-21 : P.L. 26, 417 A.

10. Cfr Conc. Vat. I, *Const. dogm. de fide catholica*, cap. 2 de revelatione : Denz. 1788 (3007).

providentiam et curam habens»¹¹. Dei enim verba, humanis linguis expressa, humano sermoni assimilia facta sunt, sicut olim Aeterni Patris Verbum, humanae infirmitatis assumpta carne, hominibus simile factum est.

Caput IV

DE VETERE TESTAMENTO

14. Amantissimus Deus totius humani generis salutem sollicitè intendens et praeparans, singulari dispensatione populum sibi elegit, cui promissiones concederet. Foedere enim cum Abraham (cfr Gn 15, 18) et cum plebe Israel per Moysen (cfr Ex 24, 8) inito, populo sibi acquisito ita Se tamquam unicum Deum verum et vivum verbis ac gestis revelavit, ut Israel, quae divinae essent cum hominibus viae experiretur, easque, ipso Deo per os Prophetarum loquente, penitus et clarius in dies intelligeret atque latius in gentes exhiberet (cfr Ps 21, 28-29; 95, 1-3; Is 2, 1-4; Jr 3, 17). Oeconomia autem salutis ab auctoribus sacris praenuntiata, enarrata atque explicata, ut verum Dei verbum in libris Veteris Testamenti exstat; quapropter hi libri divinitus inspirati perennem valorem servant: « Quaecumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam et consolationem Scripturarum spem habeamus » (Rm 15, 4).

15. Veteris Testamenti oeconomia ad hoc potissimum disposita erat, ut Christi universorum redemptoris Regnique Messianici adventum praepararet, prophetice nuntiaret (cfr Lc 24, 44; Jn 5, 39; 1 P 1, 10) et variis typis significaret (cfr 1 Co 10, 11). Veteris autem Testamenti libri, pro conditione humani generis ante tempora instauratae a Christo salutis, Dei et hominis cognitionem ac modos quibus Deus iustus et misericors cum hominibus agit, omnibus manifestant. Qui libri, quamvis etiam imperfecta et temporaria contineant, veram tamen paedagogiam divinam demonstrant¹². Unde iidem libri, qui vivum sensum Dei exprimunt, in quibus sublimes de Deo doctrinae ac salutaris de vita hominis sapientia mirabilesque precum thesauri reconduntur, in quibus tandem latet mysterium salutis nostrae, a Christifidelibus devote accipiendi sunt.

16. Deus igitur librorum utriusque Testamenti inspirator et auctor, ita sapienter disposuit, ut Novum in Vetere lateret et in Novo Vetus pateret¹³. Nam, etsi Christus in sanguine suo Novum Foedus condidit (cfr Lc 22, 20; 1 Co 11, 25), libri tamen Veteris Testamenti integri in praeconio evangelico assumpti¹⁴, in Novo Testamento significationem suam completam acquirunt et ostendunt (cfr Mt 5, 17; Lc 24, 27; Rm 16, 25-26; 2 Co 3, 14-16), illudque vicissim illuminant et explicant.

11. S. IOANNES CHRYSOSTOMUS, *In Gen.* 3, 8 (hom. 17, 1): P.G. 53, 134. « Attemperatio » graece *synkatábasis*.

1. PIUS XI, Litt. Encycl. *Mit brennender Sorge*, 14 martii 1937: A.A.S. 29 (1937), p. 151.

2. S. AUGUSTINUS, *Quaest. in Hept.* 2, 73: P.L. 34, 623.

3. S. IRENAEUS, *Adv. Haer.* III, 21, 3: P.G. 7, 950 (= 25, 1: Harvey 2, p. 115).

4. S. CYRILLUS HIERS., *Catech.* 4, 35: P.G. 33, 497, THEODORUS MOPS., *In Soph.* 1, 4-6: P.G. 66, 452 D - 453 A.

nature il a adapté son langage »¹¹. En effet, les paroles de Dieu, exprimées par les langues humaines, ont pris la ressemblance du langage des hommes, de même que jadis le Verbe du Père éternel, ayant pris l'infirmité de notre chair, est devenu semblable aux hommes.

Chapitre IV

L'ANCIEN TESTAMENT

14. [*L'histoire du salut dans les livres de l'Ancien Testament*]. Dieu, projetant et préparant, en la sollicitude de son amour extrême, le salut de tout le genre humain, se choisit, selon une disposition particulière, un peuple auquel confier les promesses. En effet, une fois conclue l'alliance avec Abraham (cfr Gn 15, 18) et, par l'intermédiaire de Moïse, avec le peuple d'Israël, à ce peuple qu'il s'était acquis, Dieu se révéla comme l'unique Dieu véritable et vivant, de manière qu'Israël apprit par expérience quelles étaient les « voies » de Dieu à l'égard des hommes et que, Dieu Lui-même parlant par les prophètes, son peuple acquit une intelligence toujours plus profonde et plus claire de ces manières d'agir divines et en répandit la connaissance dans un rayon toujours plus large parmi les nations (cfr Ps 21, 28-29 ; 95, 1-3 ; Is 2, 1-4 ; Jér. 3, 17). L'économie du salut, annoncée d'avance, racontée et expliquée par les auteurs sacrés, apparaît donc dans les livres de l'Ancien Testament comme la véritable parole de Dieu ; c'est pourquoi ces livres divinement inspirés conservent une valeur impérissable : « Car tout ce qui a été écrit, l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience et la consolation venant des Ecritures, nous possédions l'espérance » (Rm 15, 4).

15. [*Importance de l'Ancien Testament pour les chrétiens*]. L'économie de salut de l'Ancien Testament avait pour raison d'être majeure de préparer l'avènement du Christ, rédempteur de l'univers, et de son royaume messianique, d'annoncer prophétiquement cet avènement (cfr Lc 24, 44 ; Jn 5, 39 ; 1 P 1, 10) et de le signifier par diverses figures (cfr 1 Co 10, 11). Quant aux livres de cet Ancien Testament, ils permettent à tous, compte tenu de la situation qui était celle du genre humain avant l'ère du salut apporté par le Christ, de connaître qui est Dieu et qui est l'homme, ainsi que la manière dont Dieu dans sa justice et sa miséricorde agit avec les hommes. Ces livres, bien qu'ils contiennent de l'imparfait et du caduc, sont pourtant les témoins d'une véritable pédagogie divine¹. C'est pourquoi les chrétiens doivent les traiter avec vénération : en eux s'exprime un sens si vif de Dieu ; en eux se trouvent de sublimes enseignements sur Dieu, une bienfaisante sagesse sur la vie humaine, d'admirables trésors de prières ; en eux enfin se tient caché le mystère de notre salut.

16. [*L'unité des deux Testaments*]. Dieu, qui a inspiré les livres de l'un et l'autre Testament et qui en est l'auteur, a voulu dans sa sagesse que le Nouveau Testament se trouvât comme caché dans l'Ancien, et que les obscurités de l'Ancien fussent dévoilées dans le Nouveau². Car encore que le Christ ait fondé dans son sang la Nouvelle Alliance (cfr Lc 22, 20 ; 1 Co 11, 25), néanmoins les livres de l'Ancien Testament, intégralement repris dans le message évangélique, atteignent et montrent leur complète signification dans le Nouveau Testament (cfr Mt 5, 17 ; Lc 24, 27 ; Rm 16, 25-26 ; 2 Co 3, 14-16), auquel, à leur tour, ils apportent illustration et explication.

Caput V

DE NOVO TESTAMENTO

17. Verbum Dei, quod virtus Dei est in salutem omni credenti (cfr Rm 1, 16), in scriptis Novi Testamenti praecellenti modo praesentatur et vim suam exhibet. Ubi enim venit plenitudo temporis (cfr Ga 4, 4). Verbum caro factum est et habitavit in nobis plenum gratiae et veritatis (cfr Jn 1, 14). Christus Regnum Dei in terris instauravit, factis et verbis Patrem suum ac Seipsum manifestavit, atque morte, resurrectione et gloriosa ascensione missioneque Spiritus Sancti opus suum complevit. Exaltatus a terra omnes ad Seipsum trahit (cfr Jn 12, 32, gr.). Ipse qui solus verba vitae aeternae habet (cfr Jn 6, 68). Hoc autem mysterium aliis generationibus non est patefactum, sicut nunc revelatum est sanctis Apostolis Eius et Prophetis in Spiritu Sancto (cfr Ep 3, 4-6, gr.), ut Evangelium praedicarent, fidem in Iesum Christum ac Dominum excitarent et Ecclesiam congregarent. Quarum rerum scripta Novi Testamenti exstant testimonium perenne atque divinum.

18. Neminem fugit inter omnes, etiam Novi Testamenti Scripturas, Evangelia merito excellere, quippe quae praecipuum testimonium sint de Verbi Incarnati, Salvatoris nostri, vita atque doctrina.

Quattuor Evangelia originem apostolicam habere Ecclesia semper et ubique tenuit ac tenet. Quae enim Apostoli ex mandato Christi praedicaverunt, postea divino afflante Spiritu, in scriptis, ipsi et apostolici viri nobis tradiderunt, fidei fundamentum, quadriforme nempe Evangelium, secundum Matthaeum, Marcum, Lucam et Ioannem¹.

19. Sancta Mater Ecclesia firmiter et constantissime tenuit ac tenet quattuor recensita Evangelia, quorum historicitatem incunctanter affirmat, fideliter tradere quae Iesus Dei Filius, vitam inter homines degens, ad aeternam eorum salutem reapse fecit et docuit, usque in diem qua assumptus est (cfr Ac 1, 1-2). Apostoli quidem post ascensionem Domini, illa quae Ipse dixerat et fecerat, auditoribus ea pleniore intelligentia tradiderunt, qua ipsi, eventibus gloriosis Christi instructi et lumine Spiritus veritatis² edocti, fruebantur³. Auctores autem sacri quattuor Evangelia conscripserunt, quaedam e multis aut ore aut iam scripto traditis seligentes, quaedam in synthesim redigentes, vel statui ecclesiarum attendendo explanantes, formam denique praeconii retinentes, ita semper ut vera et sincera de Iesu nobis communicarent⁴. Illa enim intentione scripserunt, sive ex sua propria memoria et recordatione, siye ex testimonio illorum «qui ab initio ipsi viderunt et ministri fuerunt sermonis», ut cognoscamus eorum verborum de quibus eruditi sumus, «veritatem» (cfr Lc 1, 2-4).

20. Novi Testamenti Canon praeter quattuor Evangelia etiam epistulas sancti Pauli aliaque scripta apostolica Spiritu Sancto inspirante exarata continet, quibus, ex sapienti Dei consilio, ea quae sunt de Christo Domino confirmantur,

1. Cfr S. IRENAEUS, *Adv. Haer.* III, 11, 8 : P.G. 7, 885 ; ed. SAGNARD, p. 194.

2. Cfr Jn 14, 26 ; 16, 13.

3. Jn 2, 22 ; 12, 16 ; cfr 14, 26 ; 16, 12-13 ; 7, 39.

4. Cfr Instructio *Sancta Mater Ecclesia* a Pontificio Consilio Studiis Bibliorum provehendis edita : A.A.S. 56, 1964, p. 715.

Chapitre V

LE NOUVEAU TESTAMENT

17. [*Excellence du Nouveau Testament*]. C'est de façon remarquable que la Parole de Dieu, qui est une force divine pour le salut de tout croyant (cfr *Rm* 1, 16), se manifeste dans les écrits du Nouveau Testament et y manifeste sa puissance. Dès que fut venue la plénitude des temps (cfr *Ga* 4, 4), le Verbe de Dieu s'est fait chair et il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité (cfr *Jn* 1, 14). Le Christ a instauré le Règne de Dieu sur terre ; par ses actions et par ses paroles il a révélé et son Père et Lui-même ; par sa mort, sa résurrection, son ascension glorieuse et par l'envoi de l'Esprit Saint, il a parachevé son œuvre. Elevé de terre il attire à Lui tous les hommes (cfr *Jn* 12, 32 gr.), Lui qui seul possède les paroles de la vie éternelle (cfr *Jn* 6, 68). Mais ce mystère n'avait pas été dévoilé aux générations antérieures comme il l'a été désormais dans l'Esprit Saint aux saints Apôtres et Prophètes (cfr *Ep* 3, 4-6 gr.), afin qu'ils prêchent l'Evangile, qu'ils suscitent la foi en Jésus, Christ et Seigneur, et qu'ils rassemblent son Eglise. De ces faits, les écrits du Nouveau Testament présentent un témoignage permanent et divin.

18. [*L'origine apostolique des Evangiles*]. Il n'échappe à personne qu'entre toutes les Ecritures, même celles du Nouveau Testament, les Evangiles possèdent une supériorité méritée, en tant qu'ils constituent le témoignage par excellence sur la vie et sur l'enseignement du Verbe incarné, notre Sauveur.

Toujours et partout l'Eglise a tenu et tient l'origine apostolique des quatre Evangiles. Ce que les Apôtres en effet, sur l'ordre du Christ, ont prêché, par la suite eux-mêmes et des hommes de leur entourage nous l'ont transmis, sous l'inspiration divine de l'Esprit, dans des écrits qui sont le fondement de la foi, à savoir, l'Evangile quadriforme selon Matthieu, Marc, Luc et Jean¹.

19. [*Leur caractère historique*]. Notre Mère la sainte Eglise a tenu et tient fermement et avec la plus grande constance, que ces quatre Evangiles, dont elle n'hésite pas à affirmer l'historicité, rendent fidèlement ce que Jésus le Fils de Dieu, durant sa vie parmi les hommes, a réellement fait et enseigné pour leur salut éternel, jusqu'au jour où il fut enlevé au ciel (cfr *Ac* 1, 1-2). En effet, ce que le Seigneur avait dit et fait, les Apôtres, après son ascension, le transmirent à leurs auditeurs, avec cette intelligence plus pleine des réalités dont ils jouissaient², instruits qu'ils étaient par les événements de la glorification du Christ et éclairés par la lumière de l'Esprit de vérité³. Et les auteurs sacrés composèrent les quatre Evangiles, choisissant certains des nombreux éléments transmis soit oralement soit déjà par écrit, rédigeant un résumé de certaines données, ou les expliquant en fonction de la situation des Eglises, gardant enfin la forme d'une prédication, mais de manière à toujours nous livrer sur Jésus des choses vraies et sincères⁴. Car le but pour lequel ils mirent par écrit les données fournies par leur propre mémoire et leurs souvenirs ou par le témoignage de ceux qui « avaient été dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole », ce fut pour que nous nous rendions bien compte de la « solidité » des enseignements que nous avons reçus (cfr *Lc* 1, 2-4).

20. [*Les autres écrits du Nouveau Testament*]. Le Canon du Nouveau Testament comprend, outre les quatre Evangiles, les lettres de saint Paul et les autres écrits apostoliques composés sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Ces écrits, selon les sages dispositions de Dieu, confirment ce qui touche au Christ notre Seigneur, présentent sa doctrine authentique avec des précisions toujours

genuina Eius doctrina magis magisque declaratur, salutifera virtus divini operis Christi praedicatur, Ecclesiae initia ac admirabilis diffusio narrantur eiusque consummatio gloriosa praenuntiatur.

Apostolis enim suis Dominus Iesus sicut promiserat affuit (cfr Mt 28, 20) et iis Paraclitum Spiritum misit, qui eos in plenitudinem veritatis induceret (cfr Jn 16, 13).

Caput VI

DE SACRA SCRIPTURA IN VITA ECCLESIAE

21. Divinas Scripturas sicut et ipsum Corpus dominicum semper venerata est Ecclesia, cum, maxime in sacra Liturgia, non desinat ex mensa tam verbi Dei quam Corporis Christi panem vitae sumere atque fidelibus porrigere. Eas una cum Sacra Traditione semper ut supremam fidei suae regulam habuit et habet, cum a Deo inspiratae et semel pro semper litteris consignatae, verbum ipsius Dei immutabiliter impertiant, atque in verbis Prophetarum Apostolorumque vocem Spiritus Sancti personare faciant. Omnis ergo praedicatio ecclesiastica sicut ipsa religio christiana Sacra Scriptura nutriatur et regatur oportet. In sacris enim libris Pater qui in caelis est filiis suis peramanter occurrit et cum eis sermonem confert; tanta autem verbo Dei vis ac virtus inest, ut Ecclesiae sustentaculum ac vigor, et Ecclesiae filiis fidei robur, animae cibus, vitae spiritualis fons purus et perennis exstet. Unde de Sacra Scriptura excellenter valent dicta: «Vivus est enim sermo Dei et efficax» (He 4, 12), «qui potens est aedificare et dare haereditatem in sanctificationis omnibus» (Ac 20, 32; cfr 1 Th 2, 13).

22. Christifidelibus aditus ad Sacram Scripturam late pateat oportet. Qua de causa ecclesia inde ab initiis graecam illam antiquissimam Veteris Testamenti versionem a LXX viris nuncupatam ut suam suscepit; alias vero versiones orientales et versiones latinas, praecipue illam quam Vulgatam vocant, semper in honore habet. Cum autem verbum Dei omnibus temporibus praesto esse debeat, Ecclesia materna sollicitudine curat, ut aptae ac rectae exarentur in varias linguas versiones, praesertim ex primigenis Sacrorum Librorum textibus. Quae si, data opportunitate et annuente Ecclesiae auctoritate, conficiantur communi etiam cum fratribus seiunctis nisu, ab omnibus christianis adhiberi poterunt.

23. Verbi incarnati Sponsa, Ecclesia nempe, a Sancto Spiritu edocta, ad profundiorum in dies Scripturarum Sacrarum intelligentiam assequendam accedere satagit, ut filios suos divinis eloquiis indesinenter pascat; quapropter etiam studium sanctorum Patrum tum Orientis tum Occidentis et sacrarum Liturgiarum rite fovet. Exegetae autem catholici, alique Sacrae Theologiae cultores, collatis sedulo viribus, operam dent oportet, ut sub vigilantia Sacri Magisterii, aptis subsidiis divinas Litteras ita investigent et proponant, ut quam plurimi divini verbi administri possint plebi Dei Scripturarum pabulum fructuose sup-

plus grandes, font connaître aux hommes l'œuvre divine du Christ avec sa puissance de salut, racontent les débuts de l'Eglise et son admirable diffusion, et annoncent par avance sa glorieuse consommation.

En effet, le Seigneur Jésus assista ses Apôtres, comme il l'avait promis (cfr Mt 28, 20) et il leur envoya l'Esprit Paraclet, qui devait les introduire dans la plénitude de la vérité (cfr Jn 16, 13).

Chapitre VI

LA SAINTE ECRITURE DANS LA VIE DE L'EGLISE

21. [*Importance de la Sainte Ecriture pour l'Eglise*]. L'Eglise a toujours vénéré les divines Ecritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte Liturgie, de prendre le Pain de Vie sur la table de la Parole de Dieu et sur celle du Corps du Christ, et de l'offrir aux fidèles. Elle a toujours tenu et elle continue de tenir les divines Ecritures, conjointement avec la sainte Tradition, pour la règle suprême de sa foi, puisque, inspirées par Dieu et consignées une fois pour toutes par écrit, elles communiquent immuablement la parole de Dieu Lui-même et font résonner dans les paroles des Prophètes et des Apôtres la voix de l'Esprit Saint. Il faut donc que toute la prédication ecclésiastique, comme la religion chrétienne elle-même, soit nourrie et régie par la sainte Ecriture. Dans les Livres Saints, en effet, le Père qui est aux cieux vient avec tendresse au-devant de ses fils et entre en conversation avec eux ; et la parole de Dieu possède tant d'énergie et de puissance qu'elle constitue pour l'Eglise son point d'appui et sa vigueur et, pour les enfants de l'Eglise, la force de leur foi, la nourriture de leur âme, la source pure et permanente de leur vie spirituelle. Dès lors ces mots s'appliquent parfaitement à la sainte Ecriture : « Elle est donc vivante et efficace la parole de Dieu » (Hb 4, 12), « qui a le pouvoir d'édifier et de donner l'héritage avec tous les sanctifiés » (Ac 20, 32 ; 1 Th 2, 13).

22. [*Nécessité des différentes versions et traductions*]. Il faut que l'accès à la sainte Ecriture soit largement ouvert aux chrétiens. Pour cette raison l'Eglise, dès le commencement, fit sienne cette antique version grecque de l'Ancien Testament, appelée des Septante ; elle tient toujours en honneur les autres versions orientales et les versions latines, principalement celle qu'on nomme la Vulgate. Comme la parole de Dieu doit être mise à la portée des hommes de tous les temps, l'Eglise, avec une sollicitude maternelle, veille à ce que des traductions appropriées et exactes soient faites dans les diverses langues, de préférence à partir des textes originaux des livres sacrés. S'il se trouve que pour une raison d'opportunité et avec l'approbation des autorités ecclésiastiques ces traductions soient le fruit d'une collaboration avec des frères séparés, elles pourront être utilisées par tous les chrétiens.

23. [*La tâche apostolique des théologiens catholiques*]. L'Epouse du Verbe incarné, l'Eglise, instruite par le Saint-Esprit, s'efforce d'acquérir une intelligence chaque jour plus profonde des saintes Ecritures, afin d'offrir continuellement à ses enfants la nourriture de la parole divine ; aussi favorise-t-elle également et à bon droit l'étude des Pères de l'Eglise, tant d'Orient que d'Occident, et celle des diverses Liturgies. Il faut que les exégètes catholiques et tous ceux qui s'adonnent à l'étude de la théologie, unissant leurs forces dans un actif travail de collaboration, s'appliquent, sous la vigilance du Magistère de l'Eglise et en utilisant les moyens adaptés, à scruter et à présenter si heureusement les écrits divins, que le plus grand nombre possible de serviteurs de la parole de

peditare, quod mentem illuminet, firmet voluntates, hominum corda ad Dei amorem accendat¹. Sacra Synodus Ecclesiae filiis, biblicarum rerum cultoribus, animum addit, ut opus feliciter susceptum, renovatis in dies viribus, omni studio secundum sensum Ecclesiae exsequi pergant².

24. Sacra Theologia in verbo Dei scripto, una cum Sacra Traditione, tamquam in perenni fundamento innititur, in eoque ipsa firmissime roboratur semperque iuvenescit, omnem veritatem in mysterio Christi conditam sub lumine fidei perscrutando. Sacrae autem Scripturae verbum Dei continent et, quia inspiratae, vere verbum Dei sunt; ideoque Sacrae Paginae studium sit veluti anima Sacrae Theologiae³. Eodem autem Scripturae verbo etiam ministerium verbi, pastoralis nempe praedicatio, catechesis omnisque instructio christiana, in qua homilia liturgica eximium locum habeat oportet, salubriter nutritur sancteque virescit.

25. Quapropter clericos omnes, imprimis Christi sacerdotes ceterosque qui ut diaconi vel catechistae ministerio verbi legitime instant, assidua lectione sacra atque exquisito studio in Scripturis haerere necesse est, ne quis eorum fiat « verbi Dei inanis forinsecus praedicator, qui non est intus auditor »⁴, dum verbi divini amplissimas divitias, speciatim in sacra Liturgia, cum fidelibus sibi commissis communicare debet. Pariter Sancta Synodus christifideles omnes, praesertim sodales religiosos, vehementer peculiariterque exhortatur, ut frequenti divinarum Scripturarum lectione « eminentem scientiam Iesu Christi » (Ph 3, 8) ediscant. « Ignoratio enim Scripturarum ignoratio Christi est »⁵. Libenter igitur ad sacrum textum ipsum accedant, sive per sacram Liturgiam divinis eloquiis confertam, sive per piam lectionem, sive per institutiones ad id aptas aliaque subsidia, quae approbantibus et curantibus Pastoribus Ecclesiae ubique nostro tempore laudabiliter diffunduntur. Meminerint autem orationem concomitari debere Sacrae Scripturae lectionem, ut fiat colloquium inter Deum et hominem; nam « illum alloquimur, cum oramus; illum audimus, cum divina legimus oracula »⁶.

Sacris autem Antistitibus, « apud quos est apostolica doctrina »⁷, fideles sibi commissos ad rectum divinarum librorum usum, praesertim Novi Testamenti et imprimis Evangeliorum, opportune instituere competit per sacrorum textuum versiones, quae necessariis et vere sufficientibus explicationibus instructae sint, ut tuto ac utiliter Ecclesiae filii cum Scripturis Sacris conversentur earumque spiritu imbuantur.

Insuper editiones Sacrae Scripturae, aptis instructae adnotationibus, ad usum etiam non-christianorum eorundemque conditionibus accommodatae, conficiantur, quas quoquomodo sive animarum Pastores sive Christiani cuiuscumque status spargere sapienter curent.

26. Ita ergo lectione et studio Sacrorum Librorum « sermo Dei currat et clarificetur » (2 Th 3, 1), thesaurusque revelationis, Ecclesiae concreditus, magis

1. Cfr PIUS XII, Litt. Enc. *Divino afflante*: EB 551, 553, 567. — Pont. Comm. Biblica, *Instructio de S. Scriptura in Clericorum Seminariis et Religiosorum Collegiis recte docenda*, 13 maii 1950: A.A.S. 42, 1950, pp. 495-505.

2. Cfr PIUS XII, *ibidem*. EB 569.

3. Cfr LEO XIII, Litt. Enc. *Providentissimus*: EB 114; BENEDICTUS XV, Litt. Enc. *Spiritus Paraclitus*: EB 483.

4. S. AUGUSTINUS, *Serm.* 179, 1: P.L. 38, 966.

5. S. HIERONYMUS, *Comm. in Is.*, Prol.: P.L. 24, 17. — Cfr BENEDICTUS XV, Litt. Enc. *Spiritus Paraclitus*: EB 475-480; PIUS XII, Litt. Enc. *Divino afflante*: EB 544.

6. S. AMBROSIIUS, *De officiis ministrorum* I, 20, 88; P.L. 16, 50.

Dieu soient à même de fournir utilement au peuple de Dieu l'aliment scripturaire, qui éclaire les esprits, affermit les volontés et embrase d'amour de Dieu le cœur des hommes¹. Le Concile encourage fortement les fils de l'Eglise qui se consacrent aux sciences bibliques, à poursuivre jusqu'au bout le travail heureusement entrepris, avec une énergie chaque jour renouvelée et une ardeur totale, et conformément au sens de l'Eglise².

24. [*Ecriture Sainte et théologie*]. La théologie s'appuie sur la parole de Dieu écrite, en même temps que sur la sainte Tradition, comme sur un fondement permanent : elle y trouve la garantie la plus solide de sa force et le principe d'une jeunesse toujours renouvelée, tandis qu'elle scrute, sous la lumière de la foi, toute la vérité qui se trouve cachée dans les mystères du Christ. Les saintes Ecritures contiennent la parole de Dieu et, puisqu'elles sont inspirées, elles sont vraiment cette parole ; que l'étude de la sainte Ecriture soit donc pour la Théologie Sacrée comme son âme³. Que le ministère de la parole, qui comprend la prédication pastorale, la catéchèse et toute l'instruction chrétienne, où l'homélie liturgique doit avoir une place de choix, puise, lui aussi, dans cette même parole de l'Ecriture, une sainte nourriture et une sainte vigueur.

25. [*Recommandation de la lecture de l'Ecriture Sainte*]. C'est pourquoi tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui comme diacres ou comme catéchistes vaquent normalement au ministère de la parole, doivent, par une lecture spirituelle assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Ecritures, de peur que l'un d'eux ne devienne « un vain prédicateur de la parole de Dieu au dehors, lui qui ne l'écouterait pas au dedans de lui »⁴, alors qu'il doit faire part aux fidèles qui lui sont confiés, spécialement au cours de la sainte Liturgie, des inépuisables richesses de la parole divine. De même le Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les chrétiens, et notamment les membres des instituts religieux à apprendre, par la lecture fréquente des divines Ecritures « la science éminente de Jésus-Christ » (Ph 3, 8). « En effet l'ignorance des Ecritures c'est l'ignorance du Christ »⁵. Qu'ils abordent donc volontiers le texte sacré lui-même, soit dans la sainte Liturgie, qui est comme tissée des paroles de Dieu, soit par le moyen d'une lecture faite avec piété, soit par des cours appropriés et par d'autres moyens qui, avec l'approbation et par les soins des pasteurs de l'Eglise, se répandent partout de nos jours d'une manière digne d'éloges. Ils se rappelleront toutefois que la lecture de l'Ecriture Sainte doit être accompagnée de la prière, pour que s'établisse le dialogue entre Dieu et l'homme, car « nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins »⁶.

Il revient aux évêques « dépositaires de la doctrine apostolique »⁷, d'apprendre de manière convenable aux fidèles qui leur sont confiés, à faire un usage correct des livres divins, surtout du Nouveau Testament et en tout premier lieu des Evangiles, grâce à des traductions des textes sacrés ; celles-ci seront munies des explications nécessaires et vraiment suffisantes, afin que les enfants de l'Eglise fréquentent les Ecritures sacrées avec sécurité et profit, et s'imprègnent de leur esprit.

De plus, on fera à l'usage des non-chrétiens eux-mêmes des éditions de l'Ecriture Sainte, annotées comme il faut et adaptées à la situation des destinataires, et les pasteurs des âmes aussi bien que les chrétiens de quelque condition qu'ils soient devront avoir soin de les répandre avec zèle et judicieuse prudence.

26. [*Epilogue*]. Ainsi donc, que par la lecture et l'étude des Livres Saints « la parole de Dieu accomplisse sa course et soit glorifiée » (2 Th 3, 1), et que

7. S. IRENAEUS, *Adv. Haer.* IV, 32, 1 ; P.G. 7, 1071 (= 49, 2) ; Harvey, 2, p. 255.

magisque corda hominum impleat. Sicut ex assidua frequentatione mysterii Eucharistici Ecclesiae vita incrementum suscipit, ita novum spiritualis vitae impulsus sperare licet ex adaucta veneratione verbi Dei, quod « manet in aeternum » (Is 40, 8 ; cfr 1 P 1, 23-25).

Haec omnia et singula, quae in hac constitutione edicta sunt, placuerunt Sacrosancti Concilii Patribus. Et Nos, Apostolica a Christo Nobis tradita potestate, illa una cum Venerabilibus Patribus, in Spiritu Sancto approbamus, decernimus ac statuimus et quae synodaliter statuta sunt ad Dei gloriam promulgari iubemus.

Romae, apud S. Petrum, die XVIII mensis novembris anno MCMLXV.

Ego PAULUS Catholicae Ecclesiae Episcopus.

Sequuntur Patrum subsignationes.

le trésor de la révélation confié à l'Eglise comble de plus en plus le cœur des hommes. De même que l'Eglise tire de la fréquentation assidue du mystère eucharistique un accroissement de vie, ainsi on peut espérer un regain de vitalité spirituelle du progrès dans le culte de la parole de Dieu, laquelle « demeure à jamais » (Is 40, 8 ; cfr 1 P 1, 23-25).

Toutes et chacune des choses qui sont édictées dans cette Constitution ont plu aux Pères du Saint Concile. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons de Jésus Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous les approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que, pour la gloire de Dieu, ce qui a été ainsi établi conciliairement soit promulgué.

A Rome auprès de Saint-Pierre, le 18 novembre 1965.

Moi, PAUL, Evêque de l'Eglise Catholique.

Suivent les signatures des Pères.